

RÉVISION DU SCOT BUGEY CÔTIÈRE PLAINE DE L'AIN

COMITÉ DE PILOTAGE

Scénarios prospectifs sur l'armature du SCoT BUCOPA

14 mai 2025



Ordre du jour

Les objectifs de la
réunion d'aujourd'hui :

Engagement des
réflexions sur la vision
politique de
l'aménagement du
BUCOPA pour les 20 ans
à venir

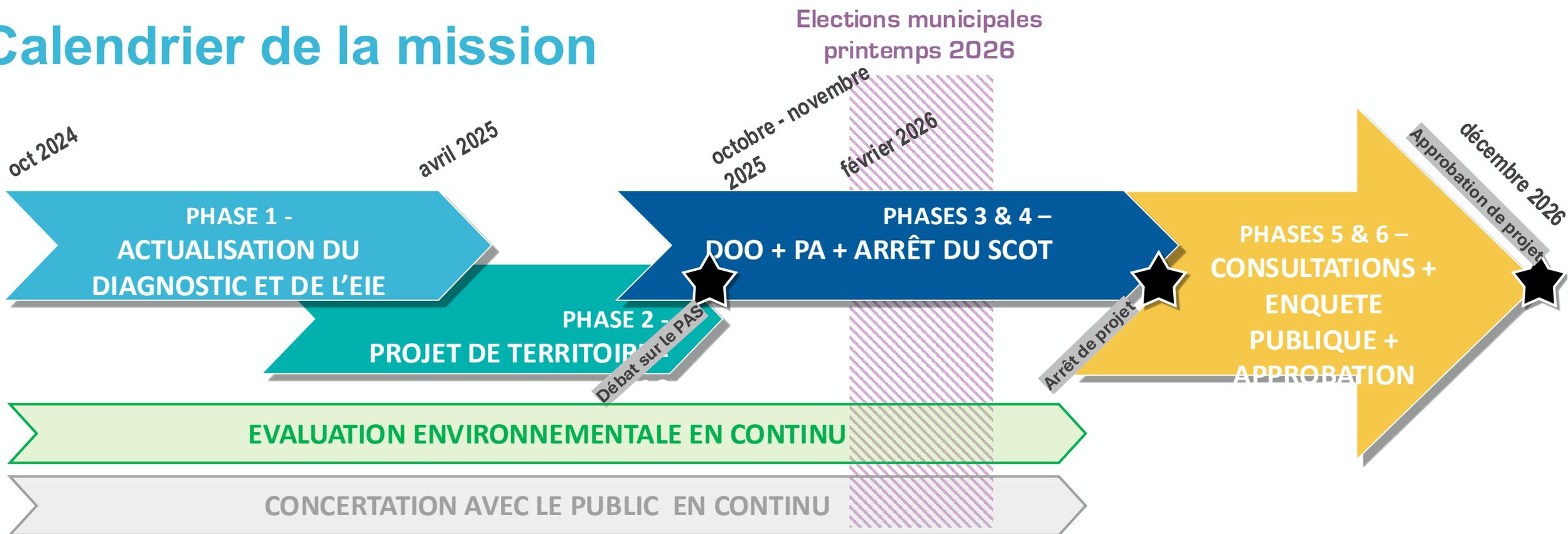
1. Introduction au PAS
2. Les questions stratégiques pour le BUCOPA dans 20 ans
3. Prospective démographique et besoins en logements induits
4. Scénarios prospectifs : interroger les possibles à 20 ans

1. Introduction au PAS

La feuille de route de la révision en cours



Calendrier de la mission



D'où partons-nous ?

Quelles dynamiques sont à l'œuvre sur le territoire ?

Les projets d'infrastructures des 20 prochaines années ?

Où voulons-nous aller ?

Quelle vision du territoire projetons-nous pour les 20 prochaines années ?

Compte-tenu des projets d'infrastructures : que positionnement ? Quelle organisation ?

Comment faisons-nous ?

Quels outils mettons-nous en place pour aboutir à notre projet ?

Comment nous organisons-nous pour absorber les effets des projets d'infrastructures ?

Phase administrative

CDPENAF/Commissaire enquêteur

Finalisation

Le PAS : une démarche prospective progressive



Le contenu du PAS dans le code de l'urbanisme :

(L.141-3 du code de l'urbanisme)

« Le projet d'aménagement stratégique définit les objectifs de développement et d'aménagement **du territoire à un horizon de vingt ans** sur la base d'une synthèse du diagnostic territorial et des enjeux qui s'en dégagent.

Ces objectifs concourent à **la coordination des politiques publiques** sur les territoires, en favorisant :

- un équilibre et une complémentarité des polarités urbaines et rurales,
- une gestion économe de l'espace limitant l'artificialisation des sols, notamment en tenant compte de

- l'existence de friches,
- les transitions écologique, énergétique et climatique,
- une offre d'habitat, de services et de mobilités adaptés aux nouveaux modes de vie,
- une agriculture contribuant notamment à la satisfaction des besoins alimentaires locaux,

ainsi qu'en respectant et mettant en valeur la qualité des espaces urbains comme naturels et des paysages.

Le projet d'aménagement stratégique fixe en outre, par tranches de dix années, **un objectif de réduction du rythme de l'artificialisation.** »

- Le PADD du SCoT actuel, s'il est **incomplet au regard du contenu réglementaire** (transitions à renforcer, rôle de l'agriculture dans les besoins alimentaires locaux par exemple), **il comporte déjà une vision stratégique** de l'aménagement du BUCOPA.
- Le PAS porte une vision plus politique et stratégique (≠ moins thématique).

Le PAS : une démarche prospective progressive

Délibération de prescription de révision du SCoT BUCOPA (02 avril 2024) :

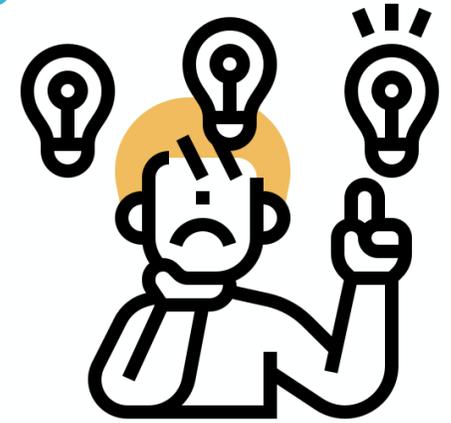
Objectifs pour la révision du SCoT :

« [...] **Réinterroger** la stratégie générale d'aménagement du territoire, au regard des nouveaux projets d'infrastructures d'envergure nationale et régionale identifiés,

Poursuivre un développement territorial équilibré en **s'appuyant sur une armature urbaine qui permette une répartition équitable du développement** en ne négligeant pas le développement des zones les plus rurales et de montagne,

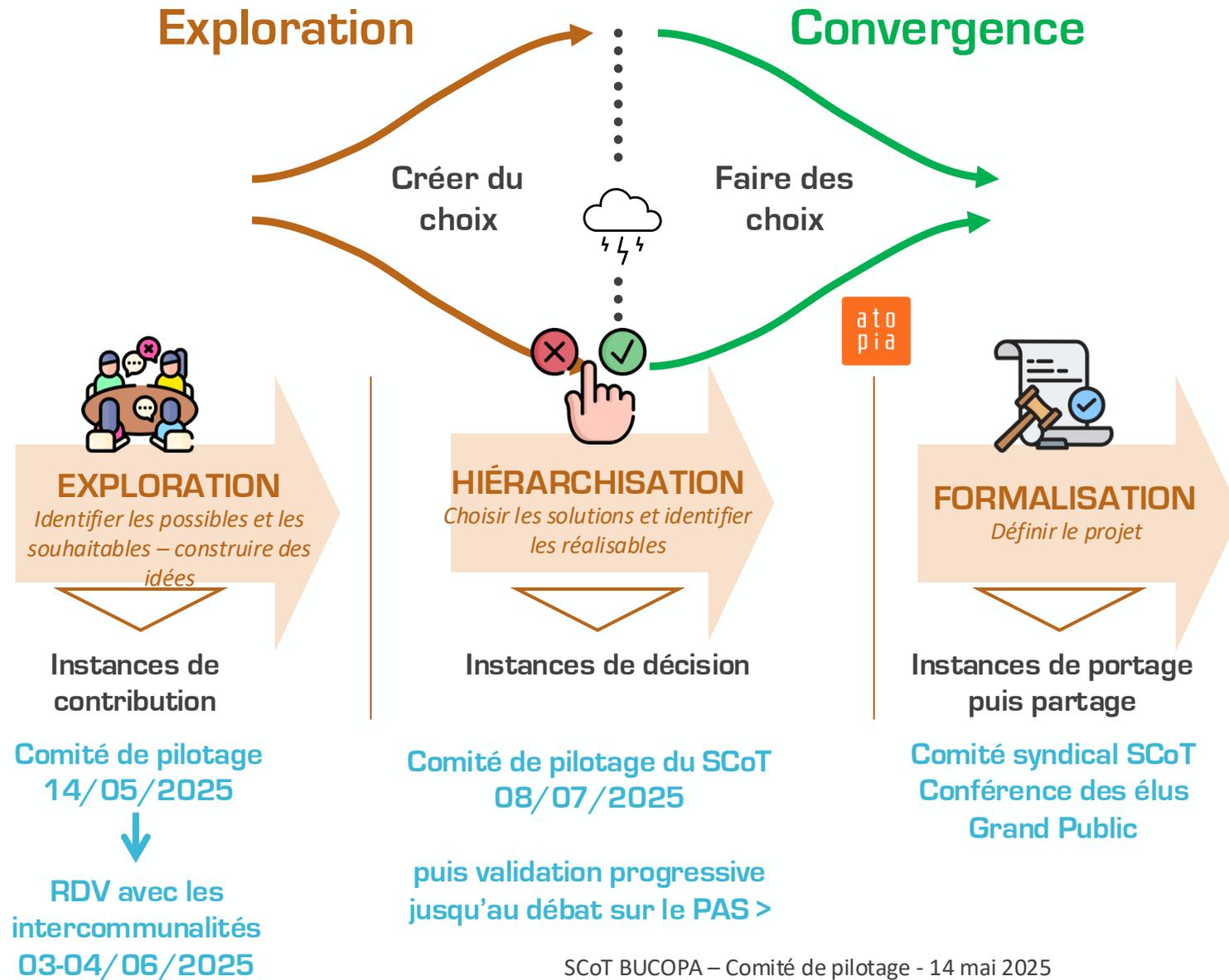
Répartir les efforts à consentir en matière de sobriété foncière en tenant compte des spécificités, potentialités et contraintes locales, en fonction des nouvelles données disponibles,

Accompagner **le territoire face aux enjeux du changement climatique** par une prise en compte des risques naturels, la protection de la biodiversité, la préservation de la ressource en eau, la maîtrise des émissions de GES, le développement de la production énergétique renouvelable, [...] »



→ l'objectif de la révision du SCoT BUCOPA est **bien de réinterroger la stratégie générale**, en appui des acquis et des enseignements de l'évaluation du SCoT en vigueur, **dont son armature territoriale**, et de l'enrichir des nouvelles thématiques des SCoT modernisés.

Le PAS : une démarche prospective progressive



→ La définition de la vision d'aménagement du BUCOPA portée par le PAS est définie progressivement, avec les EPCI et le Comité de pilotage du BUCOPA.

→ Objectif : débat sur le PAS au conseil syndical d'octobre / novembre 2025.

2. Les questions stratégiques pour le BUCOPA dans 20 ans



Regard prospectif sur le diagnostic

LES MOTEURS DU BUCOPA

- **Accessibilité** : maillage par des infrastructures majeures qui le relie aux grandes métropoles voisines (Lyon, Genève, Paris)
- **Rayonnement** : compte parmi les pôles économiques de premier ordre à l'échelle régionale (ZAE de la Côtière, centrale du Bugey + PIPA, savoir-faire)
- **Attractivité** résidentielle et économique d'un espace qui reste à dominante rurale, partagé entre plaine et montagne, mais fortement connecté et pourvoyeur d'emplois.

LES RISQUES DE LA TENDANCE À L'ŒUVRE

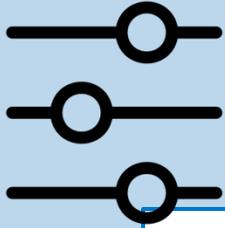
- **Résidentialisation & vieillissement** : par le phénomène de report des ménages modestes ou de 1ères étapes du parcours résidentiel ; dépendance à la voiture individuelle malgré la progression des TC ; affaiblissement des pôles d'équipements.
- **Ressources sous pression** : modèle sollicitant les ressources naturelles (eau, air, sol) et les installations, des développements réalisés au détriment des grands paysages ; risques naturels.
- **Incertitudes** : des effets / besoins induits des projets d'infrastructures qui s'égrainent jusqu'à 2050 ; territoire support / « au service de » (développement subi)



LA QUESTION STRATÉGIQUE PROSPECTIVE

→ Comment **adapter** le développement du SCoT BUCOPA pour concilier besoins, ressources et résilience **face aux incertitudes, et aux externalités** des grands projets d'infrastructures ?

Regard prospectif sur la tendance à l'œuvre



LES LEVIERS DU BUCOPA POUR LE PROJET D'AMÉNAGEMENT

- **Attractivité et croissance démographique** : force de la ruralité, opportunité de redynamiser certains secteurs, diversification des ménages, réinvestissement du parc vacant, rééquilibrage des polarités vis-à-vis des volontés politiques locales.
- **Projets d'infrastructures tout type** : pérennité de la dynamique de l'emploi local, engagement d'une montée en puissance de l'offre en équipements, de l'évolution du parc résidentiel (neuf + préexistant dont vacant), amélioration de l'accessibilité TC.
- **Offre territoriale complète et connectée au fait métropolitain** : filières économiques (fleurons, savoir-faire, diversification, circularité), valorisation touristique (Nature, Sport, Loisirs, Culture)

Les QUESTIONS THÉMATIQUES

- **Comment adapter l'offre de logements à la fois aux besoins croissants liés à l'évolution de la population et à l'arrivée de nouveaux ménages liés aux projets structurants (EPR2, etc.) ?**
- **Comment garantir un développement territorial équilibré et durable au regard des grands projets, des enjeux liés à la transition climatique & écologique et des freins à la construction ?**
- **Quel accompagnement de la mutation des activités économiques plus résilientes, sobres en foncier, respectueuses des ressources tout en garantissant l'attractivité des nouvelles entreprises et la pérennité de celles existantes ?**

L'armature urbaine 2017 requestionnée...

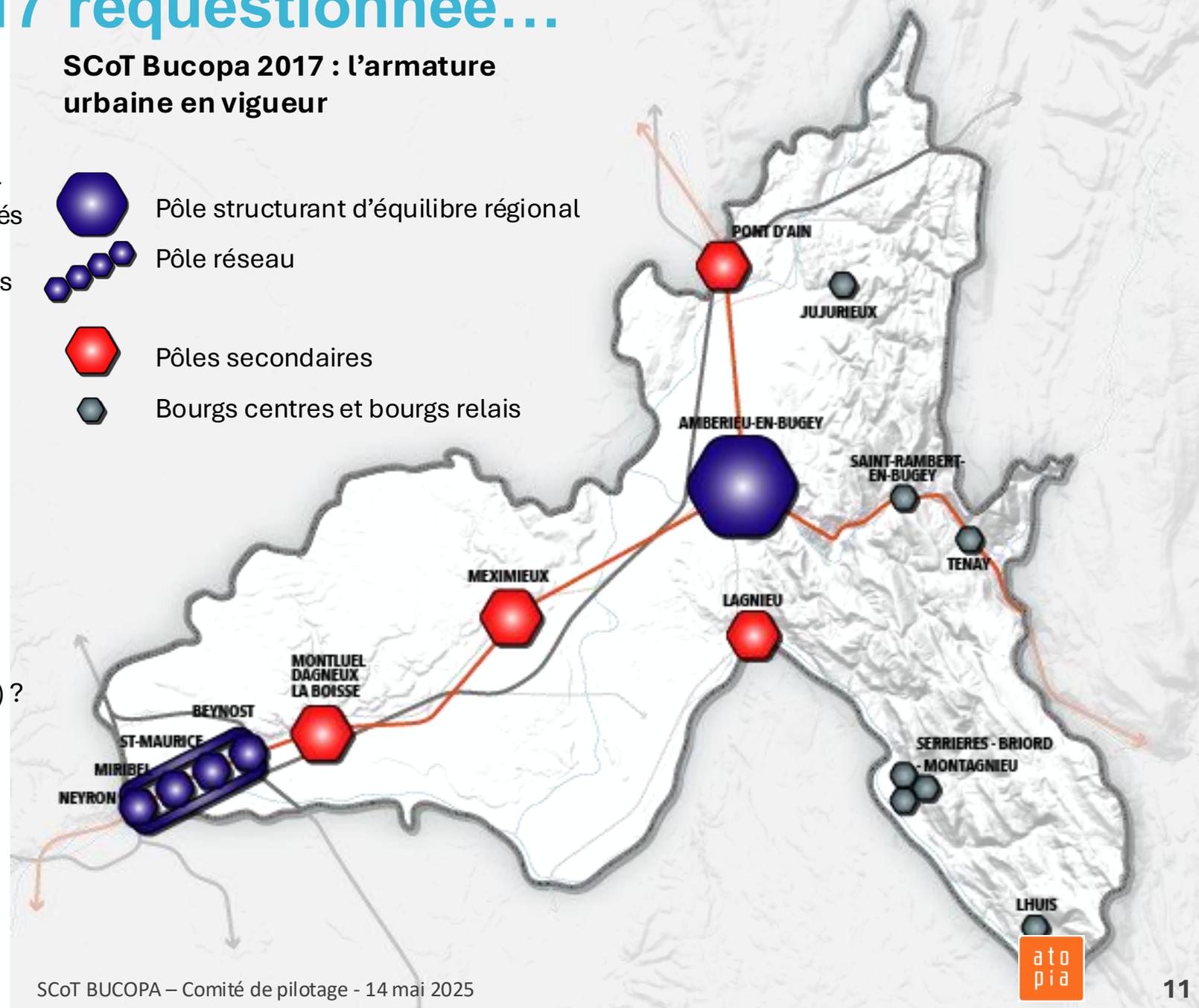
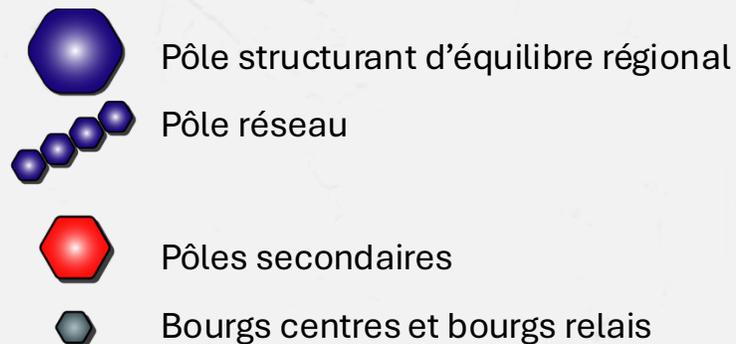
Questionnement sur l'armature actuelle du SCoT :

- Les polarités de l'armature urbaine existantes sont-elles toujours pertinentes au regard des opportunités et des contraintes au développement, notamment pour garantir la vivabilité et l'animation des secteurs du BUCOPA ?
- Le cas échéant, quels pourraient être les nouveaux secteurs susceptibles d'accueillir une part éventuellement plus significative de l'effort au développement (construction de logements en particulier) ?
- Au contraire, quels sont les secteurs contraints actuellement et dont les marges de manœuvre apparaissent faibles ou nécessitant des efforts importants et donc des arbitrages supra-communaux (investissements publics, priorisation) ?

Point de vigilance pour l'armature du SCoT 2025 :

- Comment organiser le territoire (maillage, fonctionnement des mobilités) pour un projet incluant les secteurs en dehors des flux (Dombes, Bugey) ?

SCoT Bucopa 2017 : l'armature urbaine en vigueur



... par les projets à court, moyen et long termes

Besoins/liens avec la future armature :

- Les polarités de l'armature urbaine existantes sont-elles pertinentes au regard des projets qui se dessinent et de leur localisation ?
- Quels sont les secteurs de projets où les besoins (logements, services, transports, etc.) seraient à renforcer en priorité ?
- Quelle répartition des efforts de développement adoptée selon les secteurs de projets ?

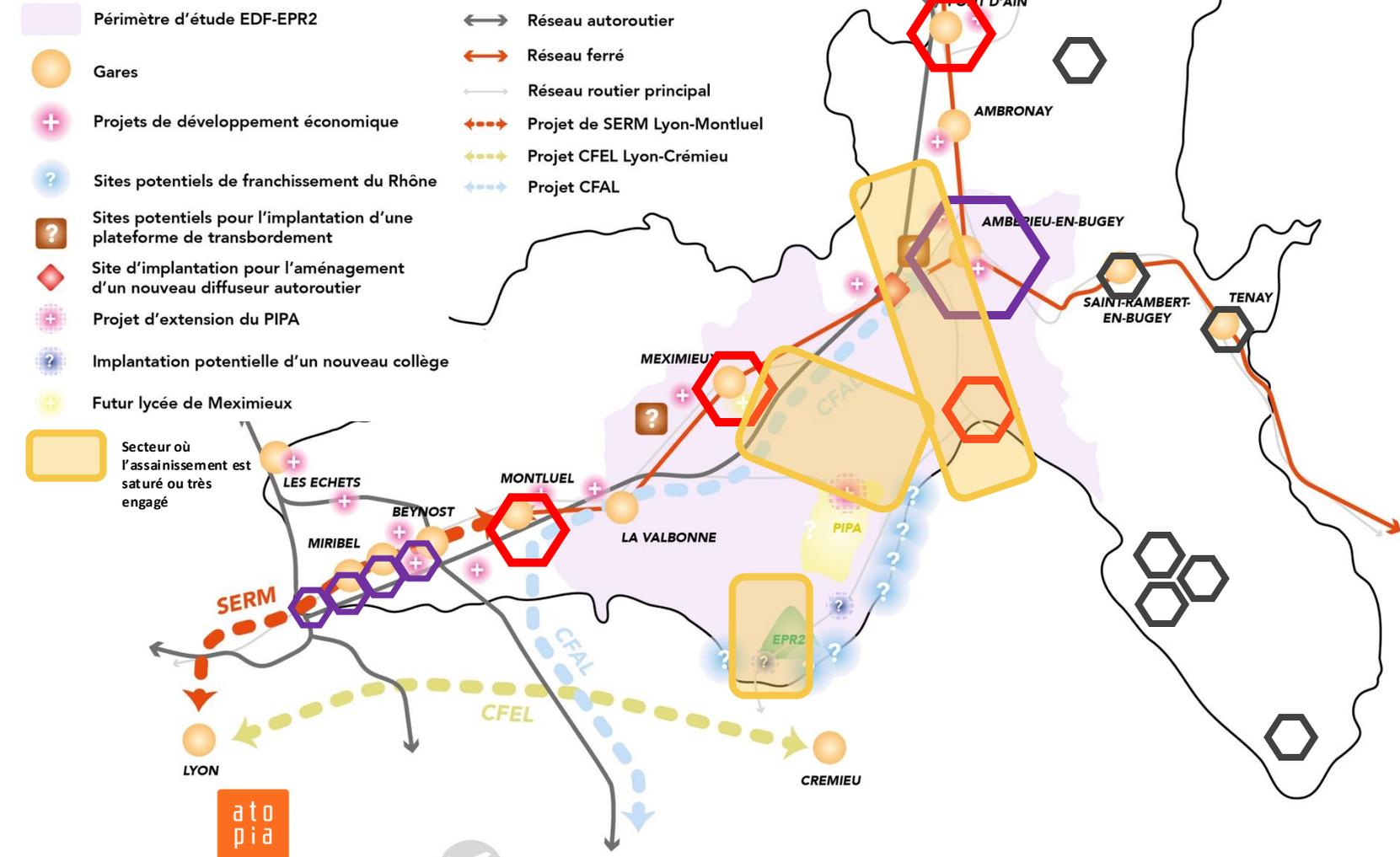
Armature actuelle :

- Une armature actuelle qui focalise l'attention sur le couloir de flux (A42, voie ferrée)

Vigilances :

- Les contraintes physiques et naturelles (pente, glissement de terrain) au niveau de la Côtière et du Bugey et à proximité des cours d'eau (PPRi)
- Les contraintes de capacités d'assainissement notamment dans la Plaine de l'Ain

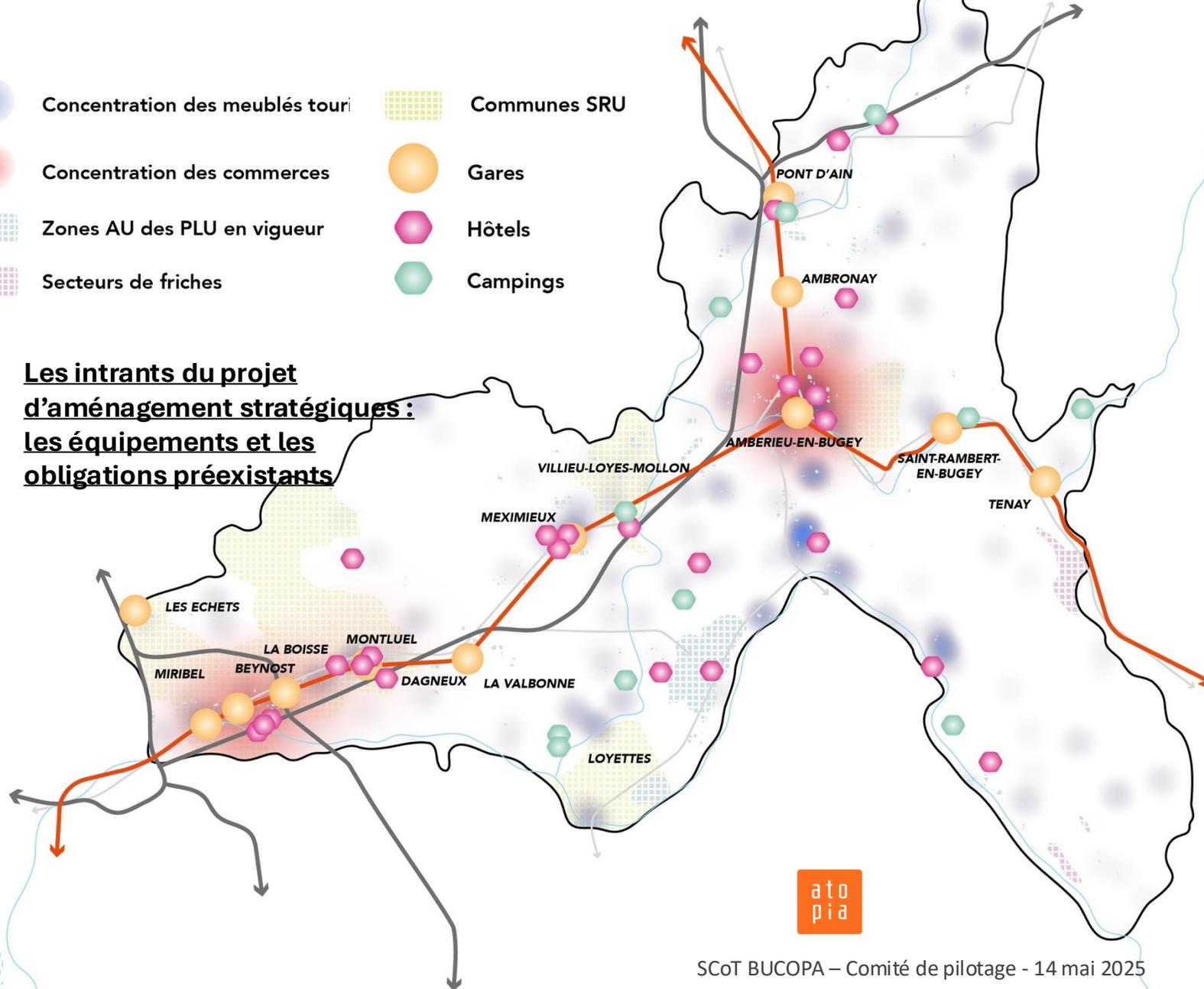
Les projets d'équipements, d'infrastructures et de développement économique, réinterrogeant le fonctionnement territorial général



... par les obligations ou les besoins induits des projets



Les intrants du projet d'aménagement stratégiques : les équipements et les obligations préexistants



Points d'attention pour le BUCOPA dans 20 ans :

- veiller à l'équilibre entre les hébergements touristiques et le logement des grands déplacés (EPR2),
- consolider le parc SRU pour les communes carencées ou en concernées,
- privilégier les secteurs de développement déjà mis en compatibilité avec le SCoT 2017,
- maintien / amélioration de l'offre territoriale,
- ajustement de l'armature vis-à-vis des ambitions politiques.

... par les obligations ou les besoins induits des projets

Atteinte des objectifs SRU pour :

Les communes d'une agglomération de plus de 50 000 habitants :

Les communes d'une intercommunalité de plus de 50 000 habitants et au moins une commune de plus de 15 000 habitants :

Des communes plus concernées par un rattrapage :

- Villieu-Loyes-Mollon ;
- Loyettes ;

Commune de l'unité urbaine de Lyon	Population au 1 ^{er}		Taux SRU au 1 ^{er} janvier 2023	1 ^{er} janvier 2025 ??	Nb de LLS au 1 ^{er} janvier 2022
	2021	202(x)			
Miribel	10 225		25,93%		1067
Montluel	6 838		25,12%		764
Beynost	4 877		11,99%		237
Dagneux	4 753		19,30%		360
Saint-Maurice-de-Beynost	4 155		24,46%		416
La Boisse	3 361		10,1		121
Neyron	2 538		11,3		114

Sources : Données SRU, Gouvernement maj 2024

Sources : Données RPLS 2023, gouvernement.

Population totale de la CC de la Plaine de l'Ain – au 1 ^{er} janvier 2021	81 249		Taux SRU au 1 ^{er} janvier 2022	1 ^{er} janvier 2023 ?	Nb de LLS au 1 ^{er} janvier 2022
Ambérieu-en-Bugey	14 854		31,4		2186
Meximieux	8 085		23,6		811
Lagnieu	7 268		20,8		723
Villieu-Loyes-Mollon	3 793		5,4		76
Loyettes	3 381		11,1		134
Ambronay	2 833		11,3		
Saint-Maurice-de-Gourdans	2 748		1,3		
Château-Gaillard	2 287		10,2		
Saint-Denis-en-Bugey	2 240		12,1		
Saint-Rambert-en-Bugey	2 173		13,9		

SCoT BUCOPA – Comité de pilotage - 14 mai 2025 Sources : RPLS, INSEE recensement de la population ; calculs atopia.

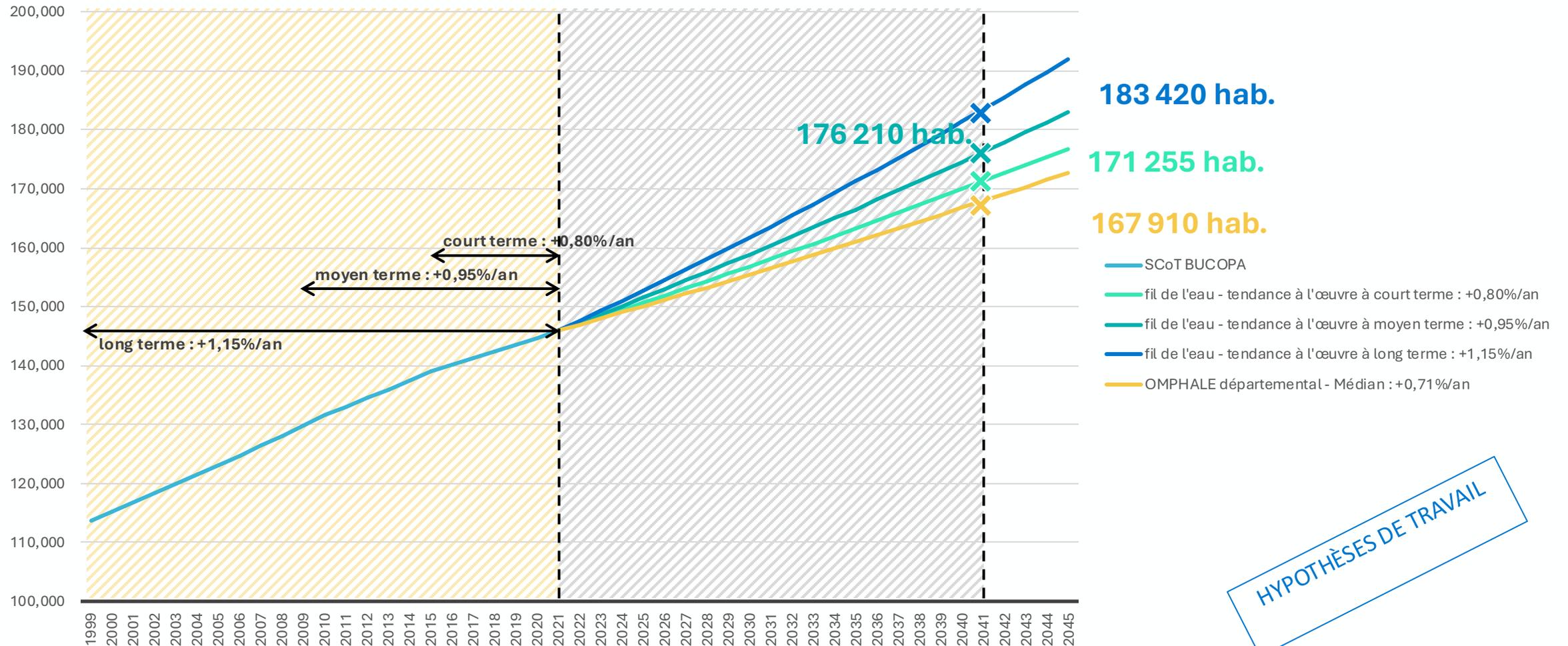
3.

Prospective démographique et besoins en logements induits



Identifier les besoins en logements liés à la population future

EVOLUTIONS DÉMOGRAPHIQUES - PROJECTIONS



OMPHALE : modèle de projection démographique de l'INSEE utilisé pour effectuer des projections sur 2018-2070, à partir des tendances actuelles du territoire.

SCoT BUCOPA – Comité de pilotage - 14 mai 2025

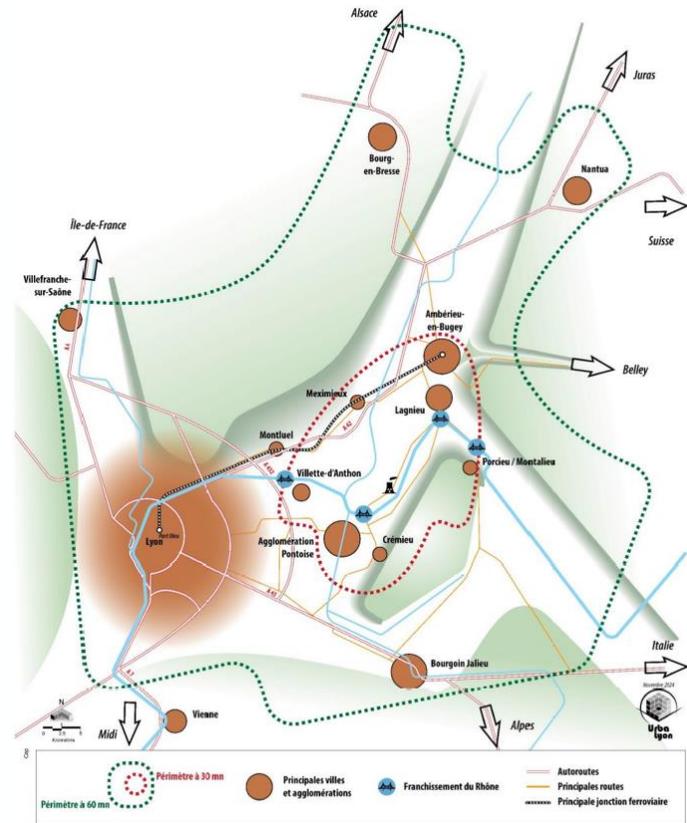
Identifier les besoins en logements liés à la population future sans EPR2

		+0,80%/an	+0,95%/an	+1,15%/an	OMPHALE départemental - Médian : +0,71%/an	
2021	population municipale	145 899				
	population des ménages	143 008				
	résidences principales	61 154				
	TMM	2,34				
à horizon 20 ans	population municipale	171 256	176 212	183 419	167 911	
	population des ménages	168 268	173 137	180 219	164 981	
	croissance de la population des ménages (en nb de personnes)	25 260	30 129	37 210	21 973	
	TMM	2,14				
	besoins en logements supplémentaires					
	évolution de la population des ménages	11 801	14 076	17 384	10 266	
	point mort - besoin de prise en compte du desserrement	5 658				
	Total des besoins liés à la population	17 459	19 734	23 042	15 923	
	/an	873	987	1 152	796	
	Renouvellement du parc	0 (pas d'hypothèse pour le moment)				
	Variation des logements vacants*	1 496	1 691	1 975	1 365	
	Variation des résidences secondaires	0 (stabilisation du nombre de résidences secondaires)				
	Mal logement	0 (pas de données pour le moment)				
	Total des besoins liés au parc de logements	1 496	1 691	1 975	1 365	
Total construction neuve	Total sur 20 ans	18 955	21 230	24 538	17 420	
	/an	948	1 062	1 227	871	

* Maintien du taux de logements vacants à celui de 2021 (7,9%)

Rappel : **465** logements commencés par an en moyenne sur la période 2017-2022

Les besoins de logements liés au projet de l'EPR2



Besoins en logements – première synthèse

Rappel :
Le BUCOPA représente 52% de la population de l'espace de proximité (secteur d'étude ETAT / EPR2)

Besoins supplémentaires générés par le projet d'EPR2 (hors grand carénage) (estimation maximaliste)

Combien réalisés sur le BUCOPA ? = 2290 logements liés à l'EPR2 dans l'espace de proximité du BUCOPA

Construction EPR2		
2027–2032 (5 années)	2032–2036 (4 années)	2036–2042 (6 années)
1 650 salariés à loger soit 1 650 logts (maximum)	2 750 salariés à loger soit 2 750 logts (maximum)	<i>Pas de besoins supplémentaires car baisse des effectifs</i>
Dont 300 logements familiaux.	Dont 500 logements familiaux	
= 4 400 logements liés à l'EPR2		

fil de l'eau - tendance à l'œuvre à court terme : +0,80%/an	fil de l'eau - tendance à l'œuvre à moyen terme : +0,95%/an	fil de l'eau - tendance à l'œuvre à long terme : +1,15%/an	OMPHALE départemental - Médian : +0,71%/an
---	---	--	--

Total construction neuve	Total sur 20 ans sans EPR	18 955	21 230	24 538	17 420
	Total avec besoin EPR2	21 245	23 520	26 825	19 710
	/an	950 / 1060	1060 / 1175	1225 / 1340	870 / 985

4. Scénarios prospectifs : interroger les possibles à 20 ans

La cartographie pour définir des scénarios d'action qui questionnent « **et si** le BUCOPA dans 20 ans c'était cette armature ? »

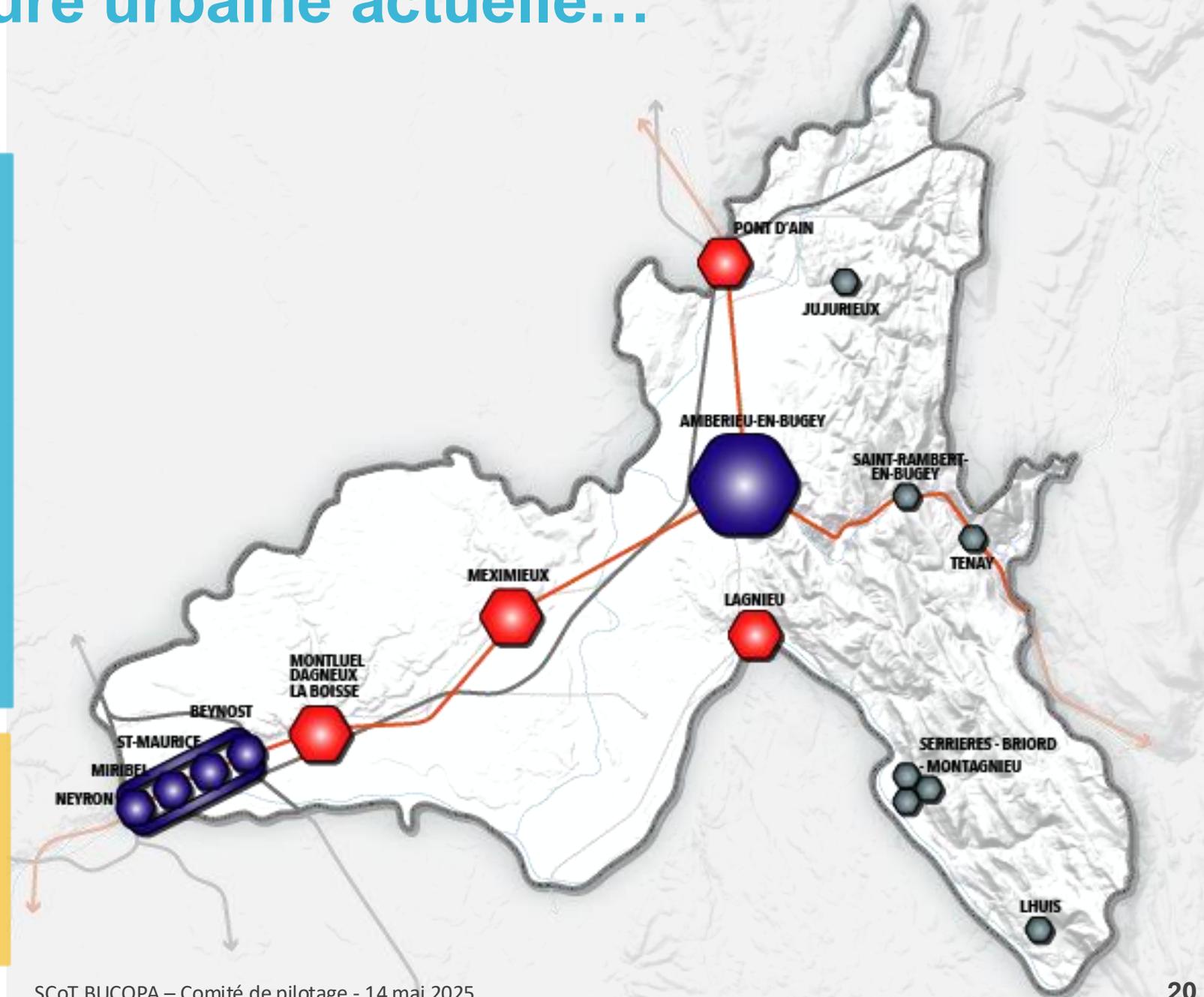


Requestionner l'armature urbaine actuelle...

POURQUOI REPARTIR DE L'ARMATURE URBAINE ACTUELLE ?

- Du PADD au PAS, il s'agit bien de réinterroger la stratégie générale, non de la remettre totalement à plat.
- Elle présente des limites : risques naturels limitant (Pont d'Ain), capacités d'assainissement saturées (Plaine de l'Ain), contraintes de la rareté foncière (Côtière).
- Elle est questionnée à l'aune des projets dans la Plaine de l'Ain ou des enjeux de continuités écologiques.

→ l'objectif de la révision du SCoT BUCOPA est bien de réinterroger la stratégie générale, en appui des acquis et des enseignements de l'évaluation du SCoT en vigueur, dont son armature territoriale, et de l'enrichir des nouvelles thématiques des SCoT modernisés.



... par une approche multicritère

OBJECTIFS :

- Appuyer et guider la construction des scénarios prospectifs, au travers d'une analyse de données localisée et donnant lieu à une carte de « chaleur » des contraintes et des opportunités.
- Plusieurs thématiques traitées, dont transition énergétique et climatique, au travers de 3 filtres :



filtre 1 : **secteurs ouvrant des opportunités en matière de qualité de vie** (santé, effets du climat, pollution, pesticide, qualité des paysages et du patrimoine, enrichement, ...)



filtre 2 : **secteurs qui contraignent les dynamiques résidentielles, économiques** (freins à la construction neuve, risques naturels et technologiques, assainissement, accès et localisation des infrastructures,...)



Filtre 3 : **secteurs qui contraignent les ressources et le patrimoine naturel** (saturation des STEP, accès et disponibilité de la ressource en eau, capacité des carrières, artificialisation,...)



Carte de synthèse : secteurs sous contraintes ou disposant de capacités d'accueil pour guider la stratégie



Filter 1 - les opportunités pour le développement

OBJECTIFS : les secteurs offrant des conditions favorables au développement

sur le territoire, notamment par :

- la proximité des infrastructures de mobilité douce ou collective,
- l'accès facilité aux espaces boisés et naturels,
- l'éloignement des principales sources de nuisances (bruit, pollution, etc.)
- L'accès facilité aux zones d'emplois de BUCOPA.

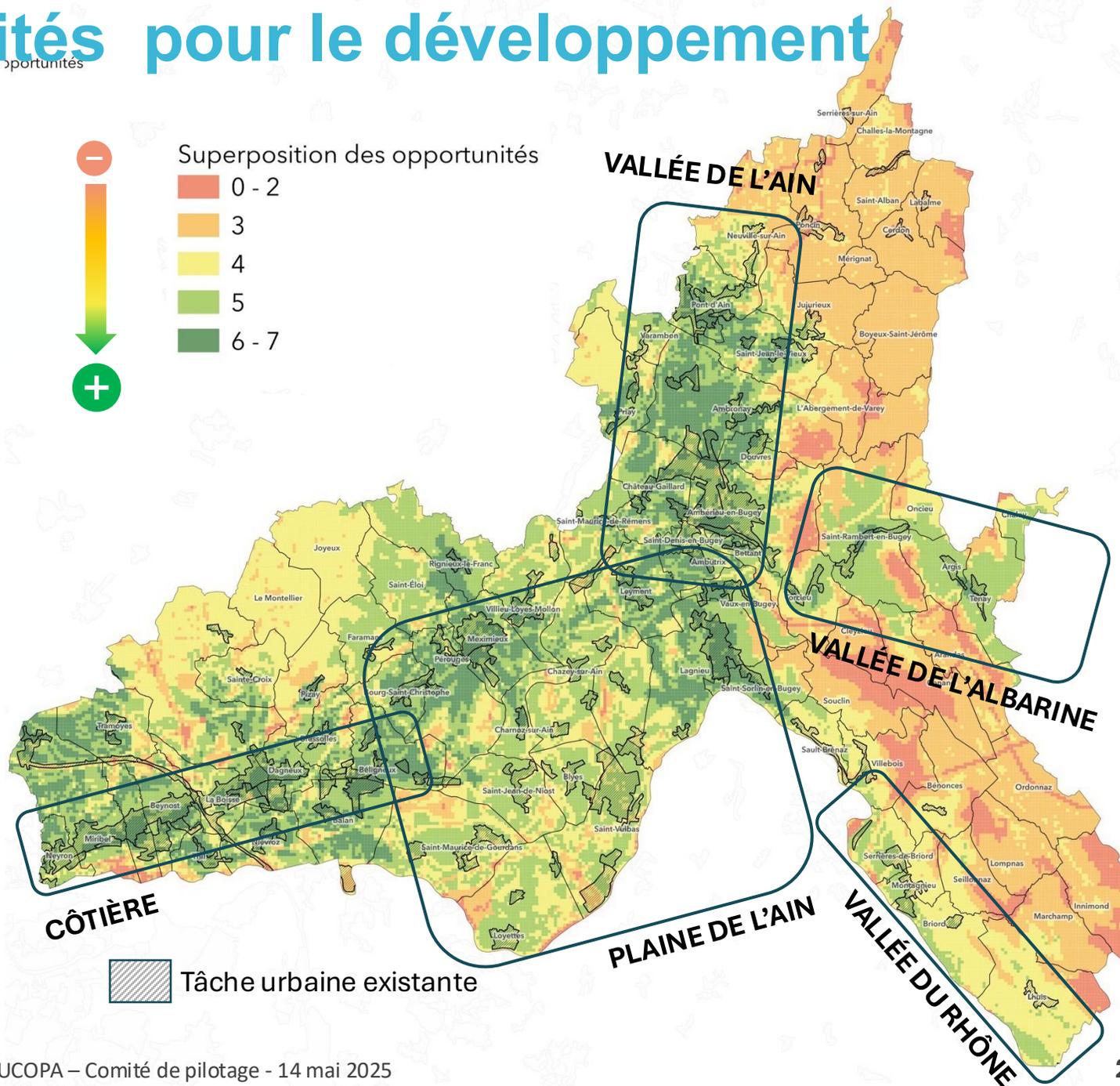
Ces zones seraient à privilégier pour l'accueil de populations nouvelles.

L'actualisation de l'armature urbaine actuelle du territoire orienterait donc les dynamiques de développement **vers ces secteurs identifiés en vert**, qui représentent de véritables opportunités d'aménagement durable.



Superposition des opportunités

- 0 - 2
- 3
- 4
- 5
- 6 - 7



■ Tâche urbaine existante

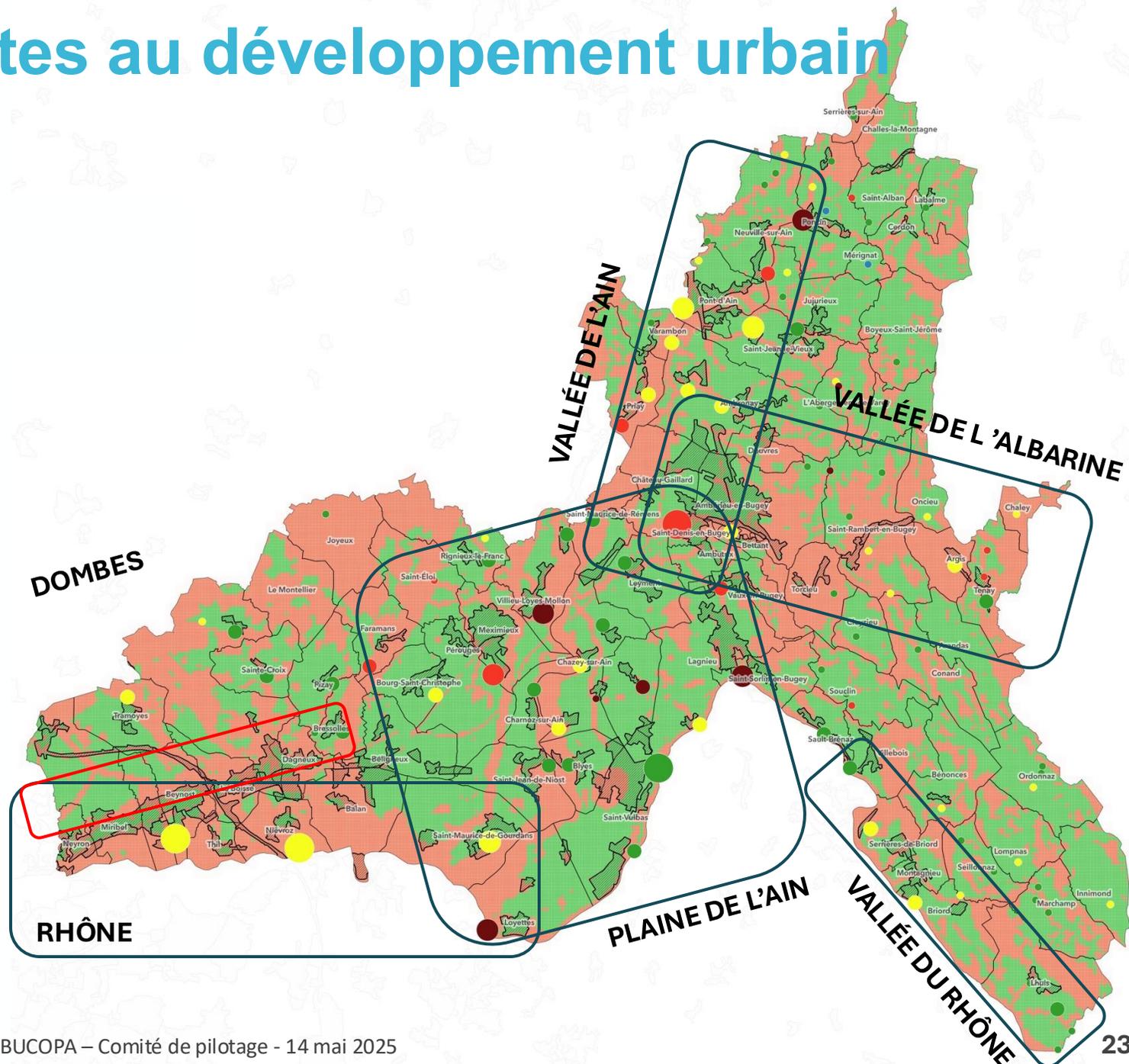


_filtre 2 – les contraintes au développement urbain

OBJECTIFS : identifier les contraintes pouvant freiner le développement du territoire, selon trois niveaux :

- **FORTES** : interdiction formelle de construire ou d'aménager du fait de risque particulièrement (ex. : zones inondables rouge, zones humides avérées, assainissement, forêt, risques).
- + contrainte de la disponibilité de la ressource en eau : en cours d'approfondissement
- **ABSENCE = FAVORABLES** : secteurs en dehors de ces grandes zones de contraintes.

Plusieurs secteurs à forts enjeux, qu'ils soient environnementaux, techniques ou réglementaires :





Filtre 3 – Séquence ERC – Protéger l'environnement

Enjeux environnementaux suivant deux niveaux :

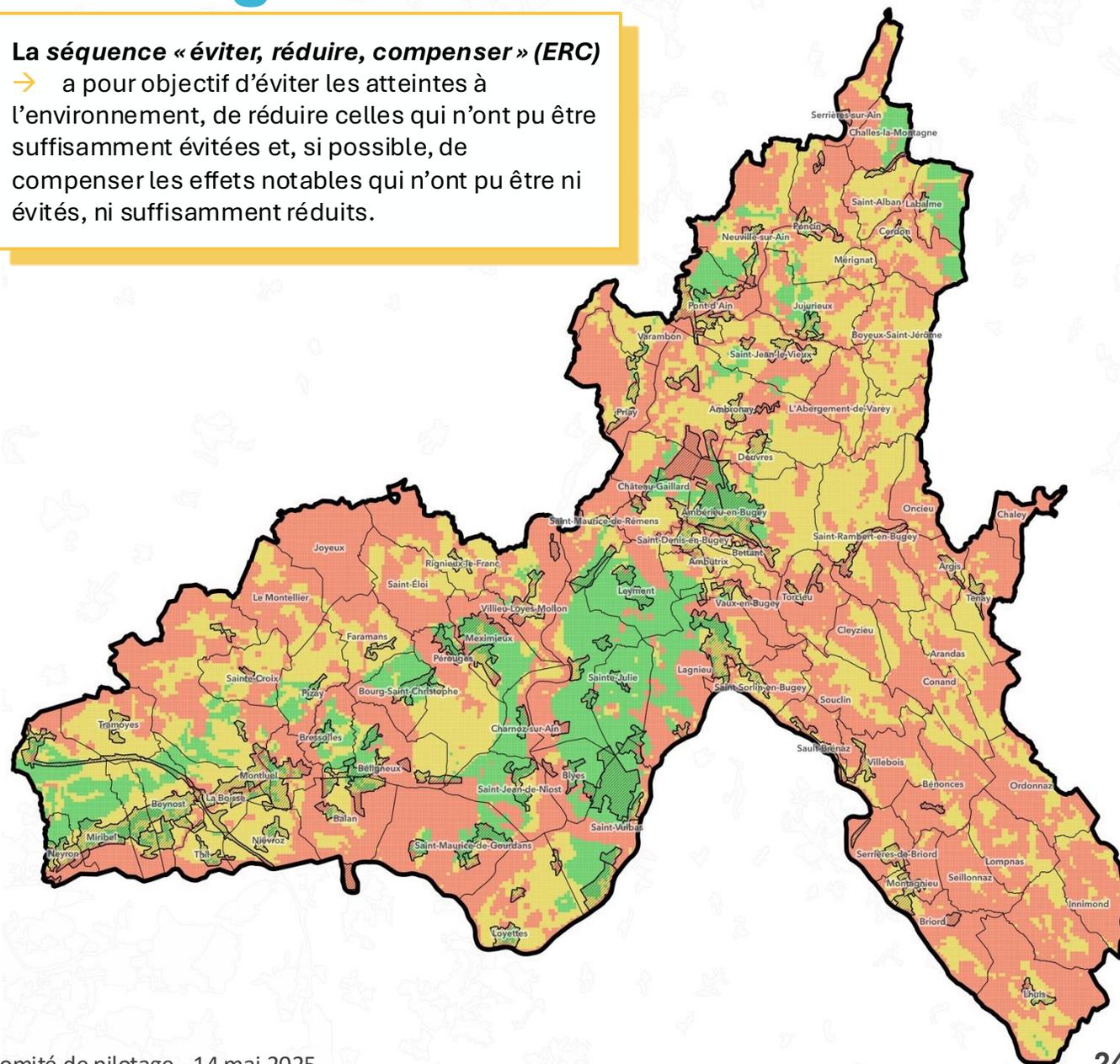
- **FORTES** : zones interdites à l'aménagement en raison de la présence de milieux strictement protégés (cœurs de biodiversité, TVB, ZPS, SIC, réservoirs écologiques majeurs).
- **MODÉRÉES MAIS À ÉVITER** : espaces à préserver pour maintenir la continuité écologique, tels que les maillages bocagers, prairies humides ou linéaires forestiers.

L'analyse croisée de ces contraintes permet d'identifier **des secteurs à forte valeur écologique**, à exclure des dynamiques d'urbanisation. A l'inverse, **des secteurs favorables apparaissent pour le développement**.

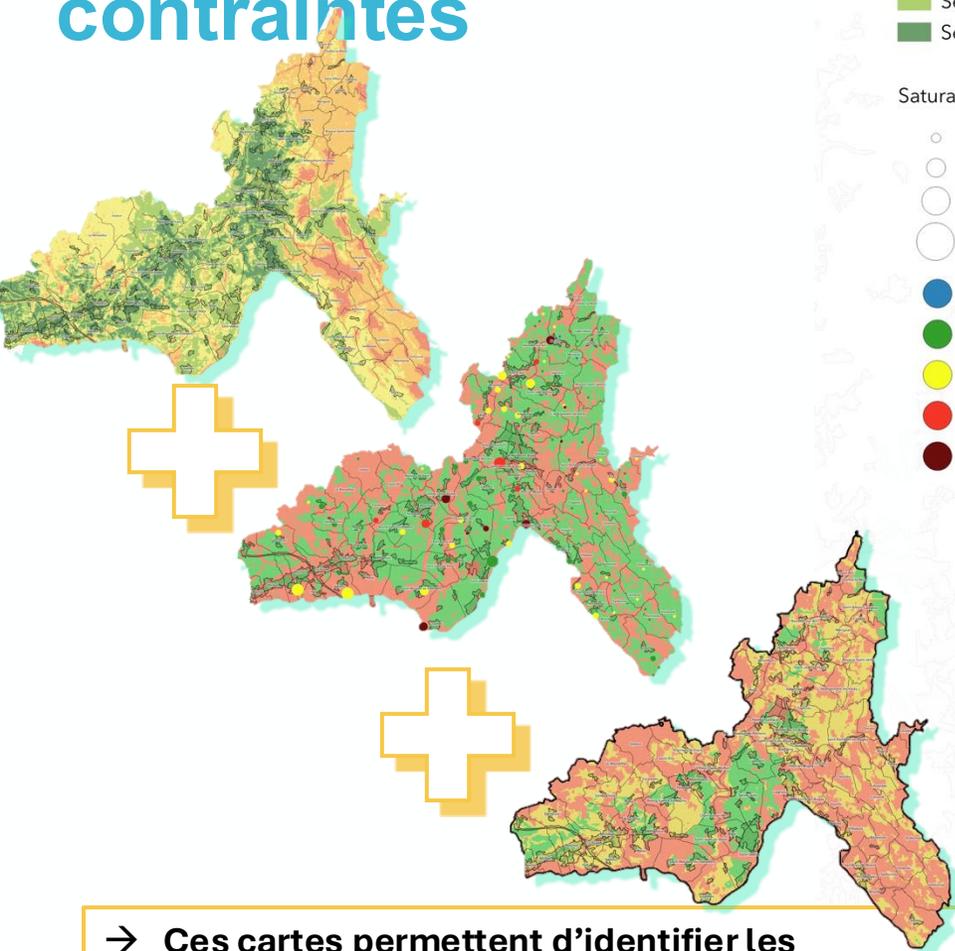
Ces enjeux doivent être intégrés dans l'actualisation de l'armature territoriale, dans le respect de la **séquence Eviter (ERC) pour concilier développement et trajectoire écologique (biodiversité, carbone, ZEN)**.

La séquence « éviter, réduire, compenser » (ERC)

→ a pour objectif d'éviter les atteintes à l'environnement, de réduire celles qui n'ont pu être suffisamment évitées et, si possible, de compenser les effets notables qui n'ont pu être ni évités, ni suffisamment réduits.



Synthèse : opportunités & contraintes



Synthèse des contraintes

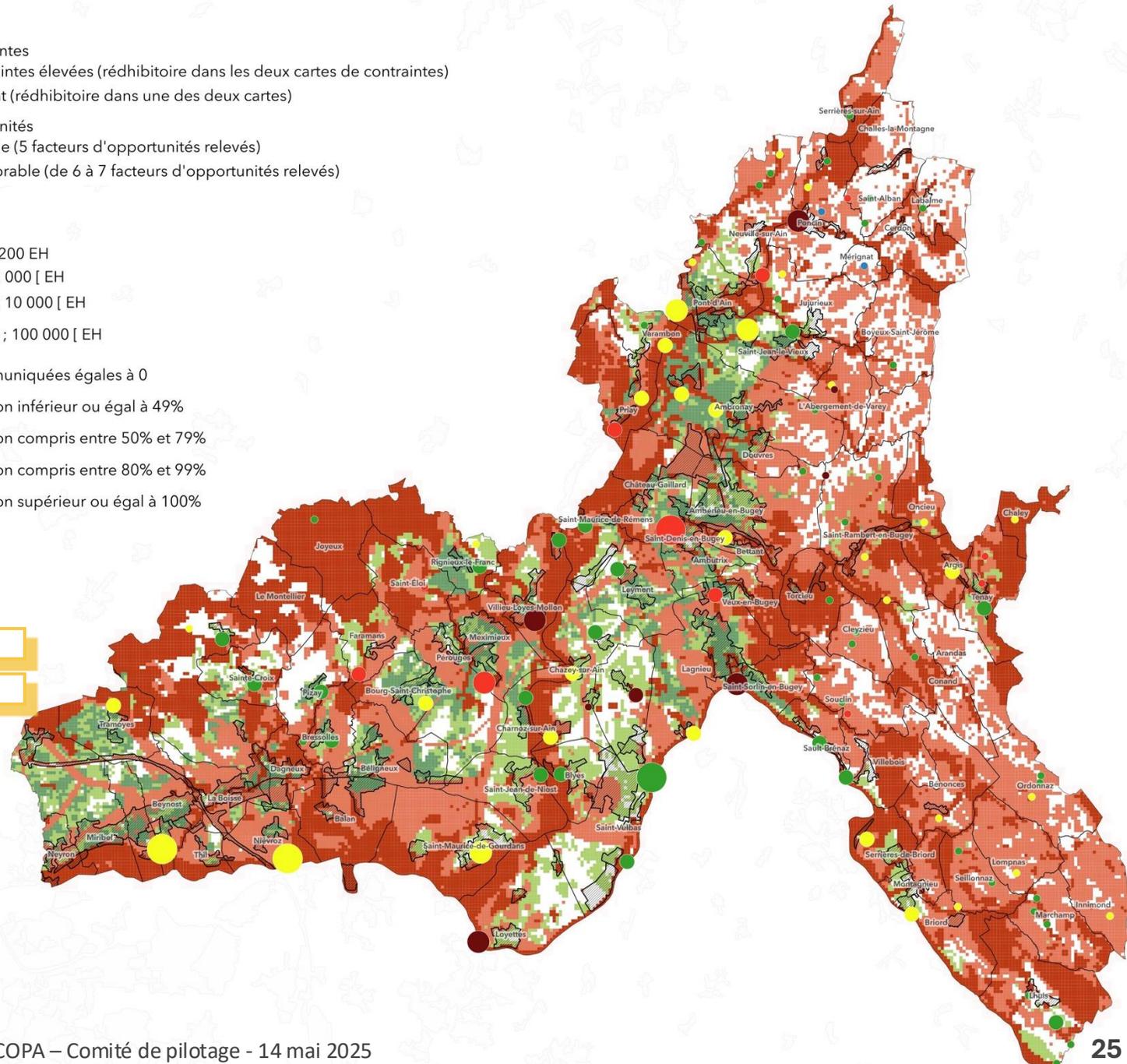
- Secteur à contraintes élevées (rédhibitoire dans les deux cartes de contraintes)
- Secteur contraint (rédhibitoire dans une des deux cartes)

Synthèse des opportunités

- Secteur favorable (5 facteurs d'opportunités relevés)
- Secteur très favorable (de 6 à 7 facteurs d'opportunités relevés)

Saturation des STEP

- STEP Taille < 200 EH
- STEP [200 ; 2 000 [EH
- STEP [2 000 ; 10 000 [EH
- STEP [10 000 ; 100 000 [EH
- Valeurs communiquées égales à 0
- % de saturation inférieur ou égal à 49%
- % de saturation compris entre 50% et 79%
- % de saturation compris entre 80% et 99%
- % de saturation supérieur ou égal à 100%



→ Ces cartes permettent d'identifier les contraintes d'aménagement à gérer suivant les scénarios envisagés :

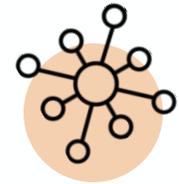
Les invariants à la construction des scénarios



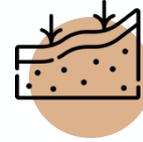
Penser le territoire **dans sa globalité en réunissant Bugey – Dombes – Plaine** pour un projet commun et équilibré



Prise en compte **des polarités actuelles et de leur rôle sur le territoire**



La prise en compte **des projets structurants du territoire et les effets d'entraînement associés sur le court, moyen et long terme** (EPR2 phase travaux et phase effective) : prévenir les nouveaux emplois sur le territoire, accès au site, risques, nouveaux besoins en logements, besoins de services et d'équipements...



Considérer **l'ensemble des risques naturels et technologiques** et autres freins au développement



Logique **de préservation des atouts paysagers et patrimoniaux** qui favorisent un cadre de vie de qualité et support d'attractivité

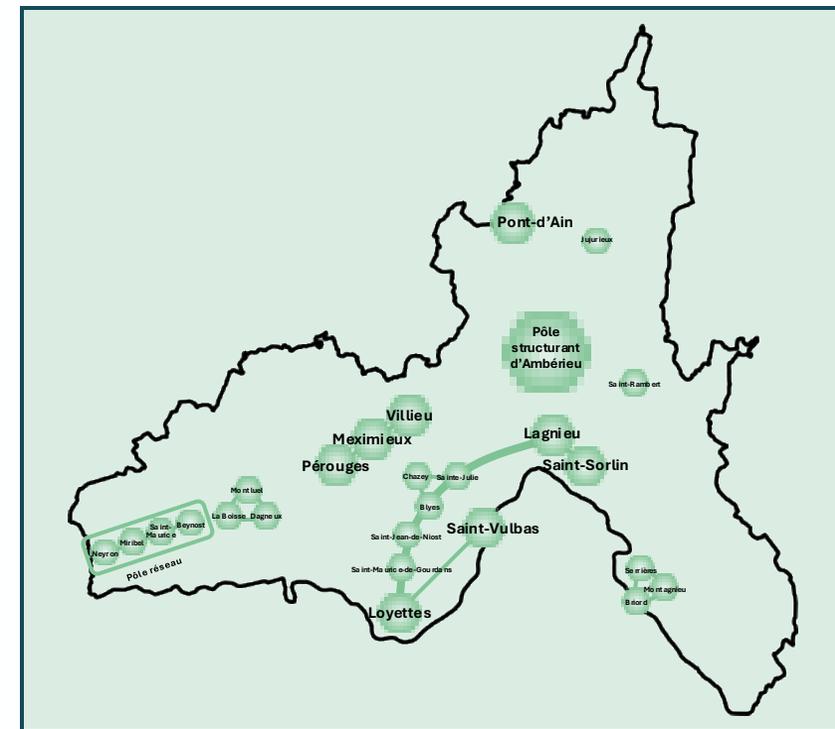


Articulation et intégration des autres projets intercommunaux (mobilité, économie, résidentiel)



Placer **les enjeux climatiques et les besoins énergétiques** au cœur des réflexions : s'appuyer sur les trajectoires climatiques à l'œuvre

3 propositions d'évolution de l'armature urbaine du SCoT

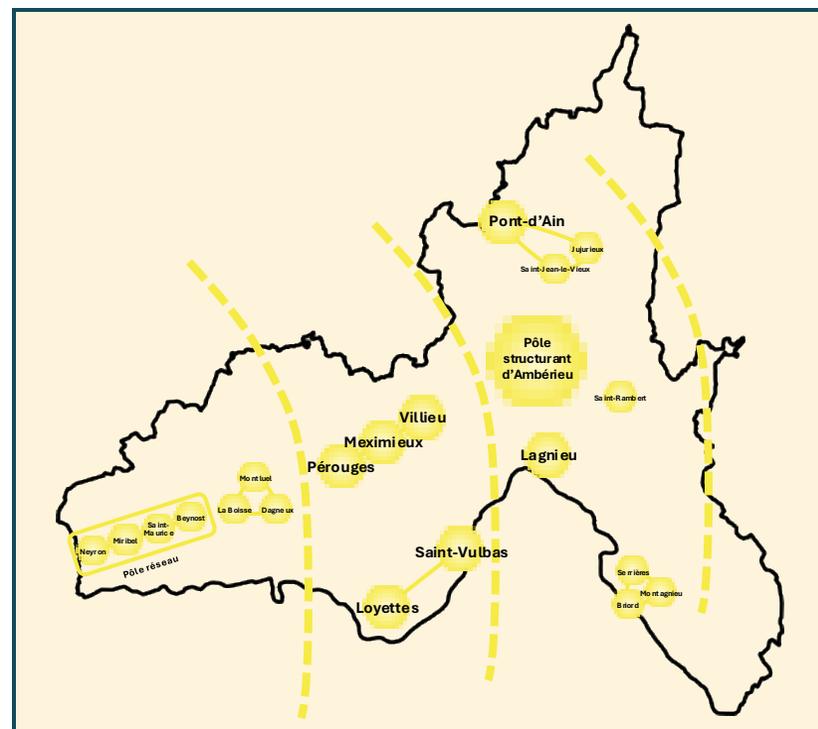


Scénario 1 : la ceinture

Pôle de niveau 1 : pôle structurant d'Ambérieu-en-Bugey + pôle réseau Miribel (**niveau 1 bis**)

Pôle de niveau 2 : Pérourges-Meximieux-Villieu, Montluel-Dagneux-La Boisse, Lagnieu-Saint-Sorlin, Loyettes-Saint-Vulbas, Pont-d'Ain

Pôle de niveau 3 : Saint-Maurice-de-Gourdans, Saint-Jean-de-Niost, Blyes, Chazey-sur-Ain, Sainte-Julie, Jujurieux, Saint-Rambert-en-Bugey, Serrières-Montagnieu-Briord

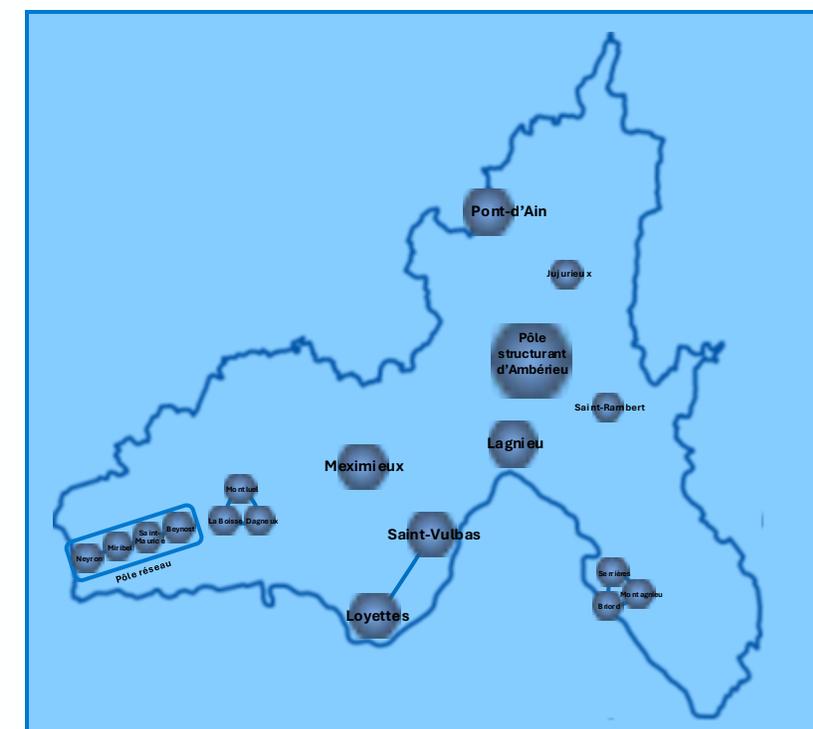


Scénario 2 : le couloir de flux

Pôle de niveau 1 : pôle structurant d'Ambérieu-en-Bugey + Leyment ? + pôle réseau Miribel (**niveau 1 bis**)

Pôle de niveau 2 : Pérourges-Meximieux-Villieu, Montluel-Dagneux-La Boisse, Loyettes-Saint-Vulbas, Pont-d'Ain, Lagnieu

Pôle de niveau 3 : Saint-Rambert-en-Bugey, Serrières-Montagnieu-Briord, Saint-Jean-le-Vieux-Jujurieux



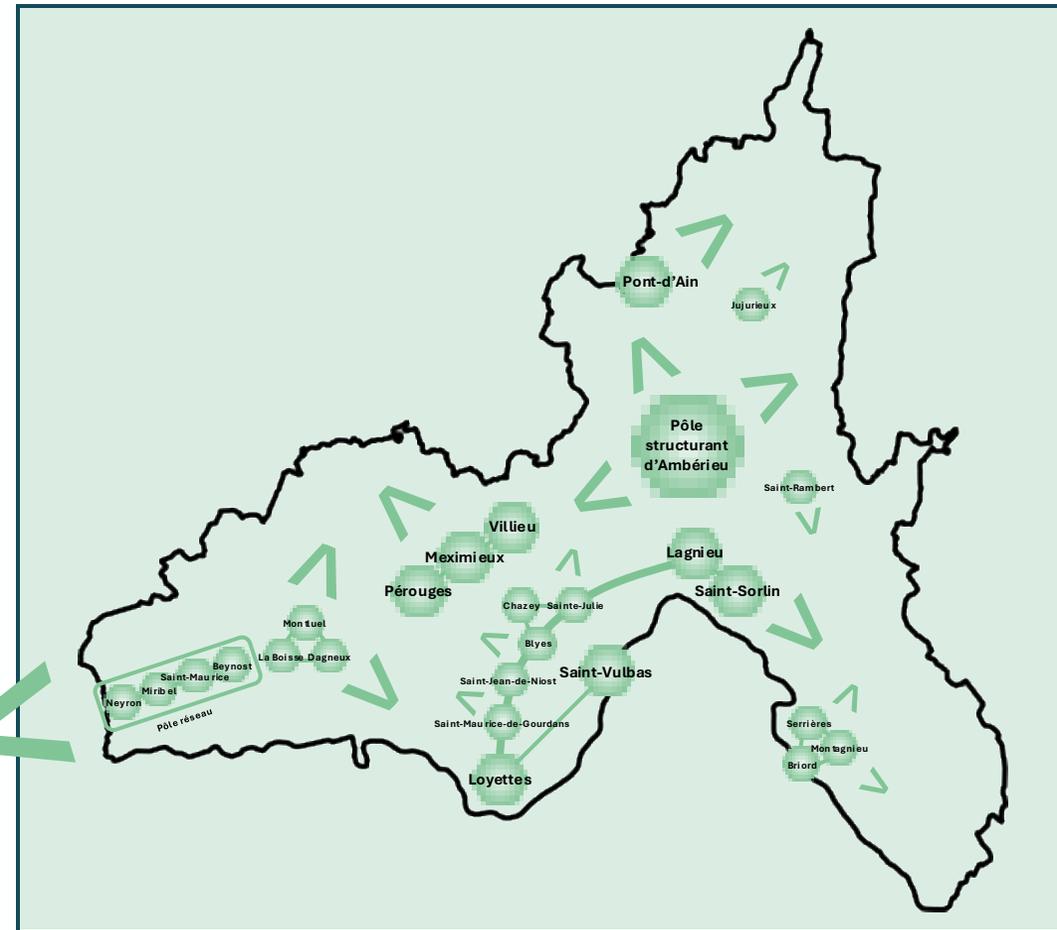
Scénario 3 : l'armature actuelle + Loyettes-Saint-Vulbas

Pôle de niveau 1 : pôle structurant d'Ambérieu-en-Bugey + pôle réseau Miribel (**niveau 1 bis**)

Pôle de niveau 2 : Meximieux, Montluel-Dagneux-La Boisse, Loyettes-Saint-Vulbas, Lagnieu, Pont d'Ain

Pôle de niveau 3 : Saint-Rambert-en-Bugey, Serrières-Montagnieu-Briord, Jujurieux

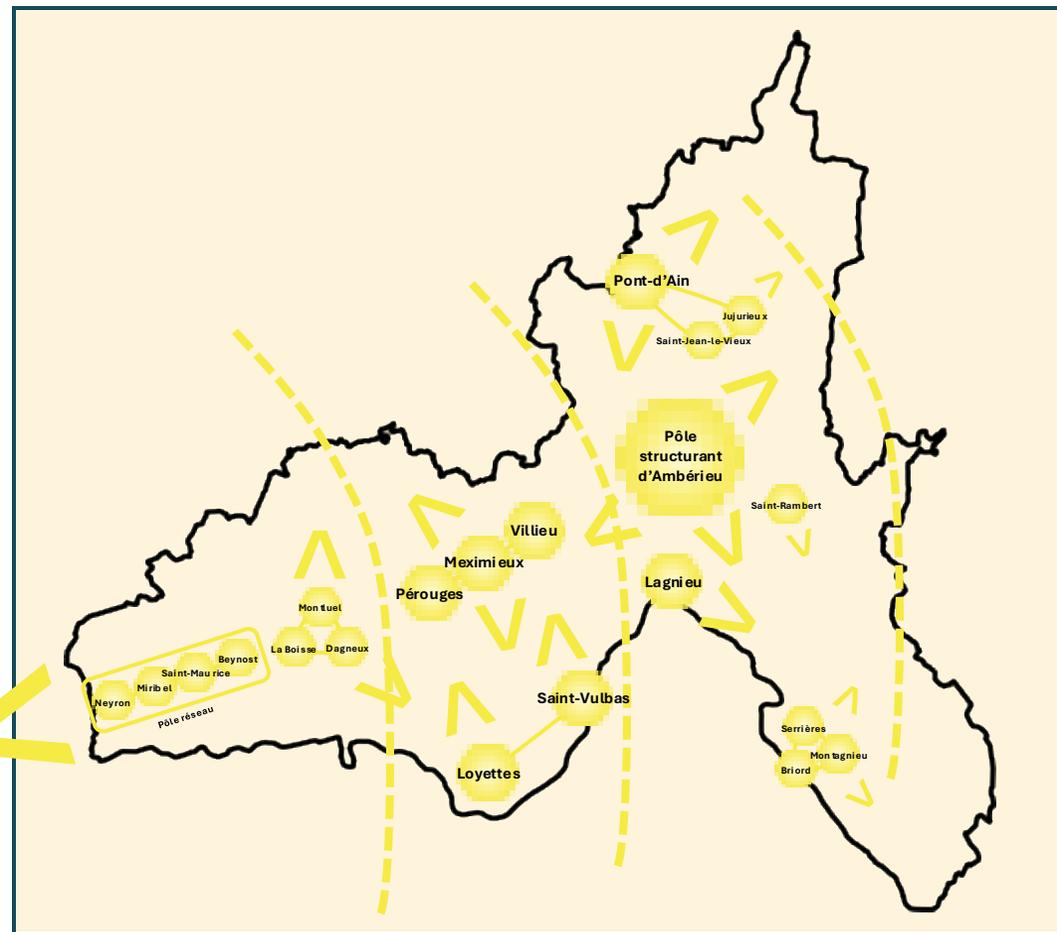
Scénario 1 : la ceinture



En anticipation du projet EPR2, les efforts de développement se concentrent sur la Plaine de l'Ain, par la définition d'une ceinture de polarités autour du PIPA et du projet EPR2. La colonne vertébrale de l'armature urbaine du SCoT existante (Miribel-Montluel-Meximieux-Ambérieu-Pont-d'Ain) sera confortée. Le Pôle structurant d'Ambérieu constitue le pôle de référence au Bugey et s'appuie sur des polarités intermédiaires relais bugistes.

Thématiques du PAS	Déclinaison dans le Scénario	Approche géographique
Equilibre et complémentarité des polarités urbaines et rurales Armature urbaine du SCoT	Renforcer le rôle de la Plaine de l'Ain entre Loyettes et Lagnieu afin d'anticiper les effets liés au projet EPR2, ajuster les efforts de développement en fonction des capacités d'évolution des communes et de leurs contraintes	BUGEY : - Maintien des pôles existants, hormis Lhuis
Gestion économe de l'espace/limitation de l'artificialisation des sols/existence de friches	Densifier les enveloppes urbaines constituées, renforcer la proximité entre habitats, activités, emplois et services	COTIERE / LA DOMBES : - Maintien du pôle réseau et du pôle secondaire articulés autour de Montluel - Emergence d'un pôle réseau articulé autour de Meximieux
Transition écologique, énergétique et climatique	Réduire les déplacements et les distances, réhabiliter le parc de logements anciens, améliorer l'efficacité énergétique des logements, activités et services, développer la production d'énergies renouvelables	PLAINE : - Maintien du pôle structurant d'Ambérieu - Emergence de deux bipôles (Lagnieu-Saint-Sorlin + Loyettes-Saint-Vulbas) - Loyettes et Lagnieu structurent le chapelet de la plaine - Définition de nouveaux pôles émergents (de niveau 3) en ceinture du PIPA et du projet EPR2
Offre de mobilités	Renforcer la complémentarité des offres de mobilité, développer les mobilités décarbonées	
Offre d'habitat et de services adaptés aux nouveaux modes de vie	Diversifier et adapter l'offre de logements à la composition des ménages, valoriser les équipements de proximité	
Agriculture contribuant à la satisfaction des besoins alimentaires locaux	Préserver le foncier agricole, valoriser les démarches de qualité et de diversification des exploitations, assurer la pérennité et le maintien des exploitations, développer l'autonomie alimentaire locale	
Respect de la qualité des espaces urbains, naturels et des paysages + leur mise en valeur	Préserver les ressources et en assurer une gestion économe, développer les activités touristiques patrimoniales et de pleine nature, préserver la qualité des milieux naturels	Travail en cours : approfondissement et adaptation des déclinaisons des scénarios

Scénario 2 : le couloir de flux

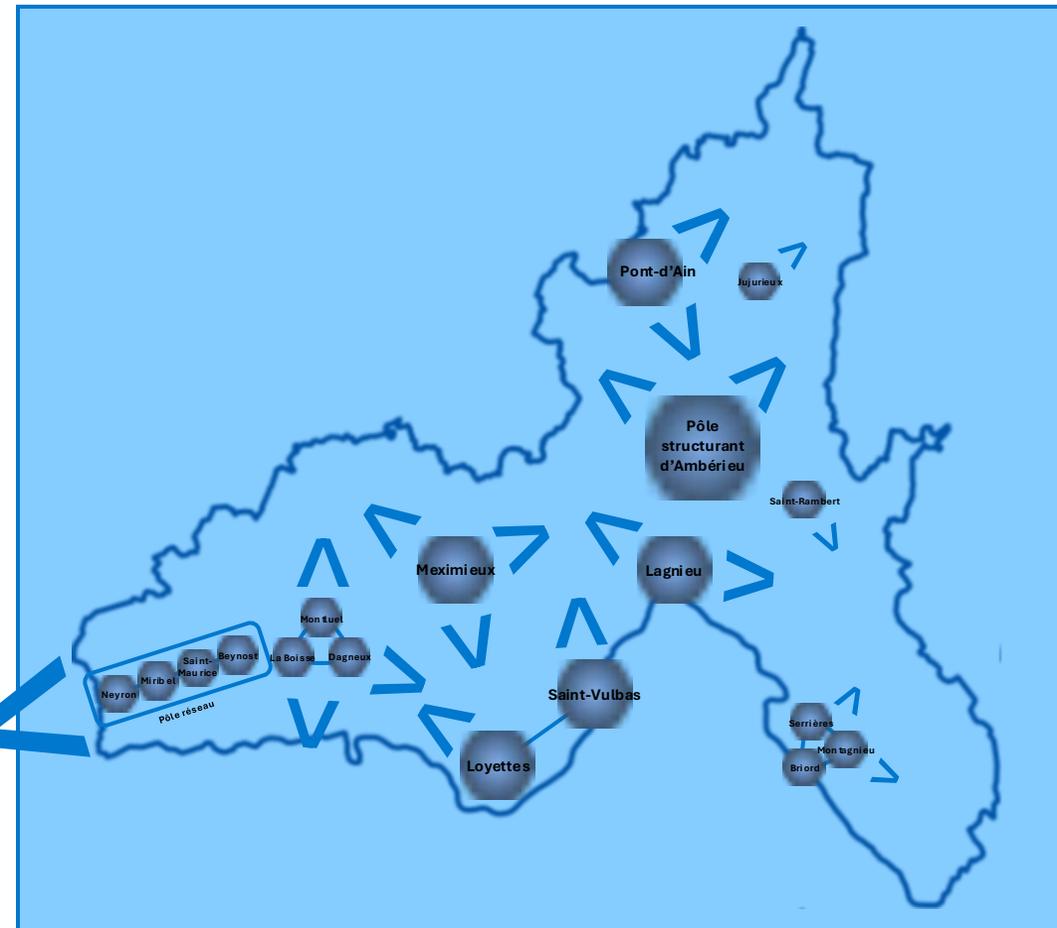


L'armature urbaine du SCoT actuel est réinterprétée par la combinaison de « pôles réseaux » et un séquençage des efforts de développement selon les secteurs, le long du couloir A42 / voie ferrée. Le développement dans la Plaine de l'Ain et de la Côtière sera limité en raison des contraintes physiques, naturelles, réglementaires et structurelles identifiées. Le développement du Bugey prendra appui sur les effets du rayonnement du pôle structurant d'Ambérieu.

Thématiques du PAS	Déclinaison dans le Scénario	Approche géographique
Equilibre et complémentarité des polarités urbaines et rurales Armature urbaine du SCoT	Renforcer la mise en réseau de polarités existantes et émergentes en appui sur les réseaux d'infrastructures, assurer un séquençage des efforts de développement adapté aux capacités d'accueil des communes et de leurs contraintes	
Gestion économe de l'espace/limitation de l'artificialisation des sols/existence de friches	Densifier les enveloppes urbaines constituées, renforcer la proximité entre habitats, activités, emplois et services	BUGEY : - Maintien des pôles existants de Saint Rambert et Serrières-Montagnieu-Briord - Définition d'un pôle réseau articulés autour de Pont-d'Ain, Saint-Jean-le-Vieux et Jujurieux
Transition écologique, énergétique et climatique	Réduire les déplacements et les distances, réhabiliter le parc de logements anciens, améliorer l'efficacité énergétique des logements, activités et services, développer la production d'énergies renouvelables	COTIERE / LA DOMBES : - Maintien du pôle réseau et du pôle secondaire articulé autour de Montluel - Articulation d'un nouveau pôle réseau autour de Meximieux
Offre de mobilités	Renforcer la complémentarité des offres de mobilité, développer les mobilités décarbonées	
Offre d'habitat et de services adaptés aux nouveaux modes de vie	Diversifier et adapter l'offre de logements à la composition des ménages, valoriser les équipements de proximité	PLAINE : - Maintien des pôles d'Ambérieu et de Lagnieu - Émergence d'un bipôle entre Loyettes et Saint-Vulbas
Agriculture contribuant à la satisfaction des besoins alimentaires locaux	Préserver le foncier agricole, valoriser les démarches de qualité et de diversification des exploitations, assurer la pérennité et le maintien des exploitations, développer l'autonomie alimentaire locale	
Respect de la qualité des espaces urbains, naturels et des paysages + leur mise en valeur	Préserver les ressources et en assurer une gestion économe, développer les activités touristiques patrimoniales et de pleine nature, préserver la qualité des milieux naturels	

Travail en cours : approfondissement et adaptation des déclinaisons des scénarios

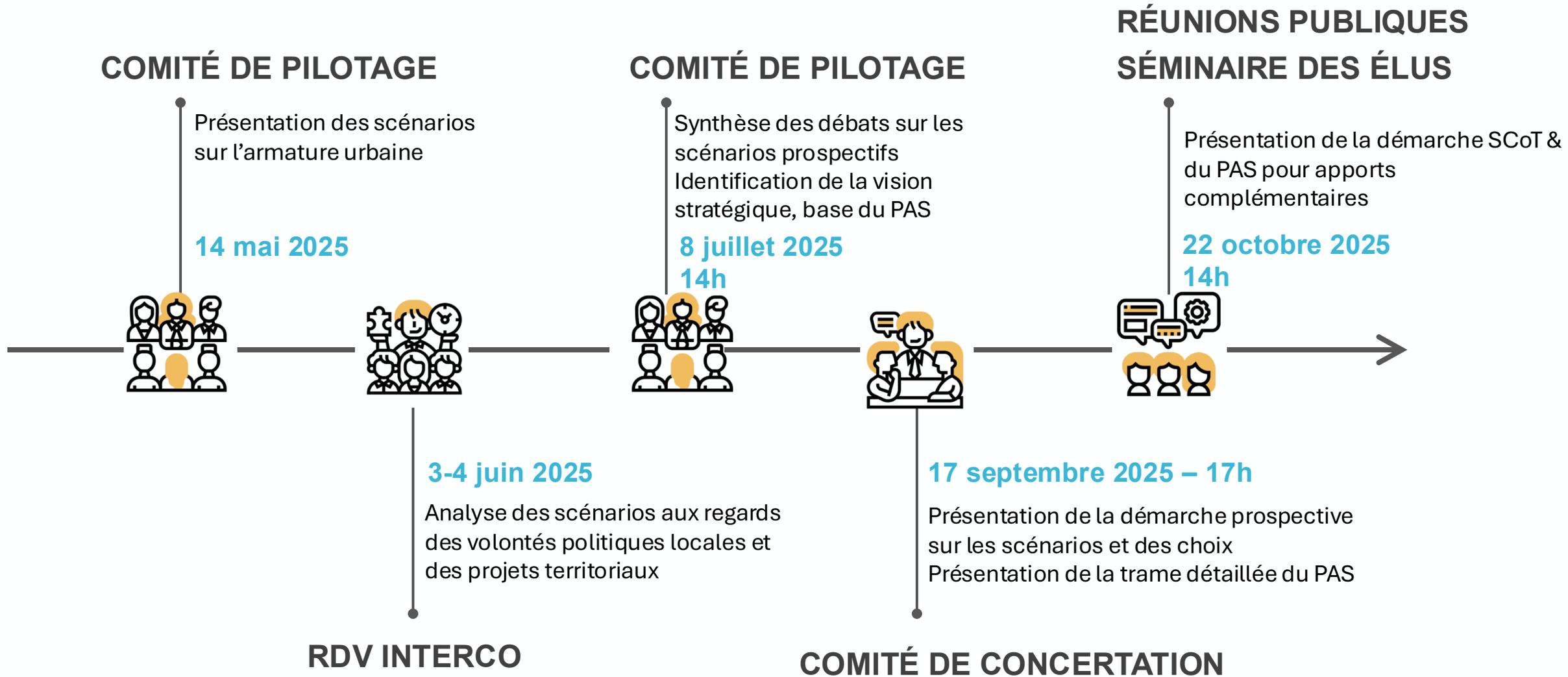
Scénario 3 : adaptation de l'armature actuelle avec Loyettes



Il s'agit d'ajuster l'armature actuelle du SCoT en valorisant la polarité de Loyettes, véritable porte d'entrée Sud du département, et qui concentre les efforts en matière de capacité d'accueil liés aux projets de la Plaine de l'Ain.

Thématiques du PAS	Déclinaison dans le Scénario	Approche géographique
Equilibre et complémentarité des polarités urbaines et rurales Armature urbaine du SCoT	Renforcer la valorisation du Bugey et des secteurs de montagne en appui sur les effets d'entraînement des polarités existantes, adapter les efforts de développement en fonction des capacités d'accueil des communes et de leurs contraintes en favorisant le rayonnement du Bugey	<p>BUGEY :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Maintien des polarités de Pont-d'Ain, Jujurieux, Saint-Rambert et Serrières-Montagnieu-Briord <p>COTIERE / LA DOMBES :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Maintien du pôle réseau et du pôle secondaire articulé autour de Montluel - Maintien du pôle secondaire de Meximieux <p>PLAINE :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Maintien des pôles d'Ambérieu et Lagnieu - Emergence d'un bipôle entre Loyettes et Saint-Vulbas
Gestion économe de l'espace/limitation de l'artificialisation des sols/existence de friches	Densifier les enveloppes urbaines constituées, renforcer la proximité entre habitats, activités, emplois et services	
Transition écologique, énergétique et climatique	Réduire les déplacements et les distances, réhabiliter le parc de logements anciens, améliorer l'efficacité énergétique des logements, activités et services, développer la production d'énergies renouvelables	
Offre de mobilités	Renforcer la complémentarité des offres de mobilité, développer les mobilités décarbonées	
Offre d'habitat, de services et de mobilités adaptés aux nouveaux modes de vie	Diversifier et adapter l'offre de logements à la composition des ménages, valoriser les équipements de proximité	
Agriculture contribuant à la satisfaction des besoins alimentaires locaux	Préserver le foncier agricole, valoriser les démarches de qualité et de diversification des exploitations, assurer la pérennité et le maintien des exploitations, développer l'autonomie alimentaire locale	
Respect de la qualité des espaces urbains, naturels et des paysages + leur mise en valeur	Préserver les ressources et en assurer une gestion économe, développer les activités touristiques patrimoniales et de pleine nature, préserver la qualité des milieux naturels	<p>Travail en cours : approfondissement et adaptation des déclinaisons des scénarios</p>

Les prochaines étapes



Merci de votre attention

Les prochains RDV :

- CC Plaine de l'Ain : mardi 3 juin de 14h à 16h
- CC Miribel et du Plateau : mardi 3 juin de 18h30 à 20h30
- CC Rives de l'Ain Pays du Cerdon : mercredi 4 juin, matin (horaire à préciser)
- CC de la Côtière à Montluel : mercredi 4 juin de 14h à 16h

